

*Annecy, le 18 mai 2022*

## ARCHIVES - PATRIMOINE

---

### **Les Archives municipales et le SDIS à l'œuvre pour la préservation du patrimoine**

**Les Archives municipales assurent la sauvegarde du patrimoine écrit de la Ville d'Annecy dans l'objectif de le partager et de le transmettre au plus grand nombre. L'incendie de l'hôtel de ville a rappelé combien le patrimoine écrit est vulnérable. Dans ce cadre, des mesures préventives et curatives apparaissent nécessaires. Parmi les mesures préventives, le Plan de sauvegarde des œuvres (PSO).**

#### **Comment s'élabore un Plan de sauvegarde des œuvres ?**

Pilotée par le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) en lien avec différents établissements culturels du bassin annécien dont, pour la Ville d'Annecy, le Musée-château, la médiathèque de Bonlieu et les Archives municipales, son élaboration répond à plusieurs objectifs. Sachant qu'en cas de sinistre, les services de secours ne peuvent pas tout évacuer ; il s'agit de se concentrer sur la préservation maximale de 5 % d'un espace de conservation, ce qui représente concrètement 50 à 100 boîtes d'archives.

Identifier les risques, recenser les besoins humains et matériels en cas de sinistre, les archives à évacuer en priorité, les acteurs et les partenaires (SDIS, maire, police, Direction régionale des Affaires culturelles, Service interministériel des Archives de France, collègues des autres institutions patrimoniales, etc...), tels sont les objectifs à atteindre pour concrétiser le PSO des Archives.

Afin d'apporter une réponse opérationnelle à un événement, la conduite de l'élaboration du PSO s'orchestre en 4 phases :

1. Réaliser un document présentant ce qu'est un PSO, l'établissement, les risques (tremblement de terre, inondation, insectes, humidité, actes de malveillance, feux, ...), les réponses actuelles et les propositions futures ;
2. Prioriser les œuvres et archives ; lister les matériels (pour évacuation, transport, protection) ; lister les prestataires pour stockage et transport ;
3. Concevoir un document comportant la liste des numéros utiles, les ressources humaines propres à l'établissement et hors établissement (coopération), les plans du bâtiment et les fiches PSO ;
4. Opérer des exercices dans chaque entité entre décembre 2021 et le courant de l'année 2022.

## L'expérimentation en cours

Réalisé le 19 avril dernier, un exercice a permis de tester l'efficacité des bases du PSO, d'ajuster sa partie opérationnelle, d'acquérir une compétence en matière de gestion des situations d'urgence pour le personnel des Archives, de mieux se connaître mutuellement pour travailler ensemble, et pour les pompiers, de se familiariser avec le bâtiment, les archives, leurs spécificités.

Plusieurs aspects opérationnels sont mis en lumière. Les perspectives s'ouvrent sur la refonte des « fiches mission » confiées aux pompiers, la poursuite de la réflexion sur le matériel (sa localisation, son repérage, sa quantité) mis à disposition des pompiers, la relocalisation des fonds prioritaires et la réalisation d'un document suivi des actions.

### Légendes photos (© Ville d'Annecy, AMA.)

1. Accueil des sapeurs-pompiers aux Archives municipales, premier échange sur les fiches opérationnelles.
2. Test d'évacuation de documents d'Archives depuis le sous-sol via le « trou d'homme ».
3. Évacuation d'archives prioritaires conservées dans les armoires ignifuges.
4. Une équipe accède à l'un des magasins en sous-sol dans l'obscurité se guidant avec une ligne de vie.
5. Suite à l'évacuation, débriefing des acteurs de l'exercice.